PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 novembre 2026

414 personnes mises à l'abri dans le cadre d'une opération d'évacuation dans le 18e arrondissement à Paris ce matin ;

au total 1 064 personnes mises à l'abri dans le secteur depuis le début du mois d'octobre

Ce mercredi 25 novembre 2026, en lien avec la Ville de Paris, la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la préfecture de Police ont procédé à une opération de mise à l'abri de 414 personnes occupant un campement situé aux abords du boulevard de la Villette et de la place de la Chapelle, sous la ligne 2 du métropolitain parisien et aux abords des stations de métro La Chapelle et de la Gare du Nord (Paris 18e arrondissement). Il s'agit de la 4ème opération d'une série de mises à l'abri dans le secteur depuis le 8 octobre, qui ont permis la prise en charge de 1 064 personnes au total.

Ce campement s'était établi dans cet arrondissement, occasionnant des troubles d'ordre public et des risques sanitaires. Les conditions d'hygiène y étaient particulièrement précaires, notamment en raison de l'absence d'accès à l'eau potable, de sanitaires et de dispositifs adaptés à la collecte et à l'évacuation des déchets. Au-delà des risques sanitaires auxquels étaient exposés les occupants, la présence de dépôts sauvages, un point d'ancrage de stupéfiants, les perturbations à la circulation ainsi que les rixes impliquant des armes et les tentatives d'homicide survenues entre les personnes occupant le site portaient gravement atteinte à la sécurité, à la tranquillité et à la salubrité publiques.

Considérant ces éléments, et les risques graves que cette situation constituait pour l'ordre public, le préfet de Police a pris, le 22 novembre 2026, un arrêté portant évacuation du site concerné.

Des propositions d'hébergement ont été effectuées sur la base du volontariat et adaptées, autant que possible, à la situation et aux vulnérabilités de l'ensemble des personnes concernées présentes ce matin, qu'il s'agisse de personnes occupant ce campement ou de personnes n'y vivant pas qui l'avaient rejoint dans les heures précédant l'opération.

414 personnes ont ainsi été orientées :

- **235 personnes** ont été orientées en Ile-de-France par la préfecture de région dans ses centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) ;

- **108 personnes** ont été orientées par l'État en région hors Ile-de-France, dans des sas régionaux ;
- **60 personnes** ont été orientées vers les places proposées par la Ville de Paris ;
- **12 personnes usagers de drogue** ont été orientées par l'État vers des places adaptées à leurs situations à Paris.

Après mise à l'abri des personnes présentes, des opérations de nettoyage et de sécurisation des lieux ont été effectuées par la Ville de Paris.

Cette opération s'inscrit dans la mobilisation constante de l'État en faveur des personnes les plus vulnérables.

Il s'agit de la 4ème opération d'une série de mises à l'abri dans les campements du secteur de la promenade urbaine, entre les stations Barbès et Colonel Fabien. Ces opérations concertées entre la ville de Paris et les préfectures de police et de région d'Ile-de-France ont permis la prise en charge de 1 064 personnes au total depuis le 8 octobre, permettant de protéger les personnes les plus vulnérables à l'approche de la période hivernale.
Les solutions proposées permettent une mise à l'abri immédiate, une évaluation de la situation sociale et administrative et, lorsque cela est nécessaire, une orientation vers une structure d'hébergement ou de logement adaptée. Une partie des personnes concernées, ne disposant pas d'attaches particulières en Ile-de-France, est orientée sur la base du volontariat vers les sas régionaux. Ce dispositif vise à mieux organiser leur accueil, à accélérer le traitement de leur situation et à apporter une réponse face au dispositif d'hébergement d'urgence en Ile-de-France, qui est sous tension.

L'objectif constant des pouvoirs publics est d'engager les personnes concernées dans un parcours de sortie de rue, tout en permettant aux riverains de retrouver pleinement l'usage de l'espace public et de faire cesser les troubles à l'ordre public.

En Ile-de-France, l'État prend en charge chaque nuit plus de 115 000 personnes en situation de précarité, au titre de l'hébergement d'urgence et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Parmi elles, 46 800 personnes sont accueillies à Paris.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police
ppcom@interieur.gouv.fr